



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies pour
le développement, du Fonds des
Nations Unies pour la population et
du Bureau des Nations Unies pour les
services d'appui aux projets**

Distr. : générale
27 novembre 2023

Original : anglais

Première session ordinaire de 2024

Du 29 janvier au 2 février 2024, New York

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

Fonds des Nations Unies pour la population

**Rapport sur les recommandations du Comité des commissaires aux comptes des
Nations Unies pour 2022
État d'avancement de la mise en œuvre**

Rapport de la Directrice exécutive

Résumé

La Directrice exécutive du FNUAP a le plaisir de présenter, conformément à la décision 97/2 du Conseil d'administration, le présent rapport sur l'application des recommandations figurant dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (A/78/5/Add.8).

Le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies a reconnu que le FNUAP a clôturé l'exercice 2022 avec une bonne santé financière grâce au soutien continu de ses donateurs et à des pratiques de gestion financière saines, notamment des processus et des contrôles conçus pour maintenir les dépenses dans les limites des ressources financières disponibles. De l'avis du Comité des commissaires aux comptes, les états financiers de l'organisation représentent fidèlement, à tous les égards, la situation financière du FNUAP au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

Un tableau séparé, disponible sur le site Internet du Conseil d'administration du FNUAP, présente un état actualisé de l'application des recommandations de l'audit.

Éléments de décision

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être se féliciter du taux élevé d'exécution des recommandations par le FNUAP au cours des dernières années. Le Conseil souhaitera peut-être également prendre note du présent rapport, qui détaille les actions entreprises ainsi que les mesures à venir visant à mettre en application les recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2022.



I. Aperçu

1. Au cours des 13 dernières années, le FNUAP a reçu du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies (BOA) une opinion sans réserve sur ses états financiers. Le FNUAP continue d'accorder la plus haute priorité à la responsabilité et à la transparence, à l'obtention d'opinions d'audit sans réserve et à la résolution des préoccupations du Comité des commissaires aux comptes.
2. Le FNUAP a pleinement mis en œuvre 75 % des 36 recommandations en suspens au début de l'exercice 2022, comme le montre le rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Dans ce rapport, le Comité des commissaires aux comptes a considéré qu'un taux d'exécution de 75 % était une indication de l'engagement ferme du FNUAP à gérer les recommandations antérieures. Il a également reconnu les efforts de la direction, encourageant le Fonds à poursuivre le processus de mise en application des recommandations.
3. Le FNUAP a reçu 37 nouvelles recommandations dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes publié en juillet 2023 et a déjà mis en œuvre 15 de ces nouvelles recommandations ; l'organisation a soumis des documents justificatifs demandant la clôture de ces recommandations. Trois recommandations dépendent de la mise en application de la prochaine phase du projet de planification des ressources de l'entreprise (ERP) (Quantum Plus) et continueront à être mises en application cette année. Le FNUAP a pour objectif de mettre en application une grande partie des recommandations restantes (y compris les recommandations en suspens de 2021, 2020 et 2019) d'ici la fin du mois de mai 2024, avant l'audit annuel des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023.
4. De l'avis du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies, les états financiers du FNUAP présentent fidèlement, à tous les égards, la situation financière du FNUAP au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes IPSAS.
5. Le FNUAP apprécie la conclusion générale du Comité des commissaires aux comptes selon laquelle il n'a pas relevé d'erreurs, d'omissions ou d'inexactitudes importantes lors de son examen des documents financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Le FNUAP continue de s'améliorer dans les domaines des technologies de l'information et de la communication (TIC), de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, du Comité consultatif de supervision, du Bureau des services d'audit et d'investigation, des objectifs de développement durable, de la gestion des ressources humaines et de la gestion des programmes.

II. Introduction

6. La Directrice exécutive du FNUAP (conformément à la décision 97/2 du Conseil d'administration) a le plaisir de présenter un rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (A/78/5/Add.8). Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) a examiné un résumé des principales constatations et conclusions du Comité des commissaires aux comptes et le rapport correspondant du Secrétaire général des Nations Unies.
7. Au paragraphe 2 de sa décision 2022/2, le Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS a demandé d'harmoniser davantage les formats des rapports sur la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, le cas échéant. Il a également demandé, si possible, d'harmoniser les délais pour l'établissement des rapports détaillés et la catégorisation par thématique des recommandations, en répartissant celles qui sont prioritaires et toutes les autres priorités. De plus, il a demandé de travailler avec l'UNICEF, l'ONU-Femmes et le Programme alimentaire mondial à cet égard, le cas échéant.
8. Pour mettre en application cette décision, le FNUAP, en consultation avec le PNUD, le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), l'UNOPS et l'UNICEF, a convenu d'un modèle commun. Le présent rapport est établi en conséquence pour rendre compte de l'application des recommandations figurant dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

9. Au paragraphe 4 de sa décision 2023/1, le Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS a demandé au PNUD, au FENU, au FNUAP et à l'UNOPS d'indiquer l'impact des recommandations mises en application, y compris sur la culture organisationnelle, dans leurs rapports sur les recommandations d'audit.

10. Pour mettre en application cette décision, le FNUAP, en consultation avec le PNUD, le FENU et l'UNOPS, a accepté d'inclure une section sur l'impact de la mise en application des recommandations d'audit, y compris sur la culture organisationnelle, dans le présent rapport sur la mise en application des recommandations figurant dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (voir section V).

III. État des recommandations pour l'exercice clos en décembre 2022

11. Le Comité des commissaires aux comptes a formulé 37 nouvelles recommandations pour 2022. Les tableaux ci-dessous résument l'état de mise en œuvre des principales recommandations (tableau 1) ainsi que de l'ensemble des recommandations (tableau 2) pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Tableau 1. État d'avancement de la mise en œuvre des principales recommandations pour 2022, par domaine thématique

<i>Domaines thématiques du rapport du Comité des commissaires aux comptes</i>	<i>Total</i>	<i>Clôture demandée</i>	<i>En cours d'application</i>
Technologies de l'information et de la communication	4	3	1
Gestion de la chaîne d'approvisionnement	3	1	2
Bureau des services d'audit et d'investigation	3	2	1
Total	10	6	4
<i>Pourcentage</i>	<i>100 %</i>	<i>60 %</i>	<i>40 %</i>

Tableau 2. État d'avancement de la mise en œuvre de toutes les recommandations pour 2022, par domaine thématique

<i>Domaines thématiques du rapport du Comité des commissaires aux comptes</i>	<i>Total</i>	<i>Non acceptée</i>	<i>Clôture demandée</i>	<i>En cours d'application</i>
Technologies de l'information et de la communication	7	-	6	1
Gestion de la chaîne d'approvisionnement	14	-	4	10
Comité consultatif de supervision	2	2	-	-
Bureau des services d'audit et d'investigation	6	-	4	2
Objectifs de développement durable	2	-	-	2
Gestion des ressources humaines	2	-	-	2
Gestion du programme	4	-	1	3
Total	37	2	15	20
<i>Pourcentage</i>	<i>100 %</i>	<i>5 %</i>	<i>41 %</i>	<i>54 %</i>

12. Ce rapport présente l'état d'avancement de la mise en œuvre de toutes les recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice 2022 et les périodes antérieures. Cette section comprend sept sous-sections, qui traitent des points suivants : a) les technologies de l'information et de la communication ; b) la gestion de la chaîne d'approvisionnement ; c) le Comité consultatif de supervision ; d) le Bureau des services d'audit et d'investigation ; e) les objectifs de développement durable ; f) la gestion des ressources humaines ; g) la gestion des programmes ; et g) une section distincte sur l'état d'avancement des recommandations formulées au cours des exercices précédents (2021, 2020 et 2019).

13. Les paragraphes suivants rendent compte de l'état d'avancement et des plans d'action de gestion pour chaque recommandation émise par le rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (publié en juillet 2023).

A. Technologies de l'information et de la communication

14. **Au paragraphe 40, le Comité recommande au FNUAP de formaliser et de tenir à jour la documentation relative au projet de planification des ressources de l'entreprise, afin d'améliorer la gouvernance du projet et l'attribution des responsabilités.**

<i>Unité administrative responsable</i>	Bureau des solutions informatiques
<i>Degré d'avancement</i>	Mise en œuvre
<i>Priorité</i>	Élevée
<i>Date d'échéance</i>	Mise en œuvre et clôture demandée

15. Le FNUAP a constitué un répertoire complet de la documentation relative aux projets et le tient à jour en permanence. Il s'agit notamment d'une archive complète des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration du projet ERP, des rapports d'avancement de Quantum Plus, des documents du conseil consultatif sur le terrain, des notes de réunion et de tous les documents inter-agences relatifs à Quantum.

16. **Au paragraphe 41, le Comité recommande au FNUAP d'élaborer un cadre pour le suivi de la mise en œuvre et la gestion des ressources pour les projets de TIC, en établissant un parcours bien défini avec des calendriers, des responsabilités, des étapes à franchir, une évaluation des risques et des étapes pour la mise en œuvre complète des projets.**

<i>Unité administrative responsable</i>	Bureau des solutions informatiques
<i>Degré d'avancement</i>	Mise en œuvre
<i>Priorité</i>	Élevée
<i>Date d'échéance</i>	Mise en œuvre et clôture demandée

17. En 2023, le FNUAP a mis en place des processus de gouvernance des TIC plus solides pour superviser et gérer les projets de TIC. Il s'agit notamment d'une nouvelle méthodologie de gestion des projets de TIC, publiée en février 2023, d'une mise à jour du mandat du Conseil des TIC du FNUAP (2023) et d'une mise à jour du mandat du Comité du portefeuille des TIC du FNUAP (2023), ainsi que de mises à jour éditoriales de la politique et des procédures de gouvernance des technologies de l'information et de la communication (TIC) (2023) en mai 2023.

18. **Au paragraphe 53, le Comité recommande au FNUAP de contrôler les dépenses liées aux projets et de fixer des critères de référence qui serviront d'indicateurs précoces de l'épuisement potentiel des ressources, ce qui est essentiel pour une gestion efficace des ressources.**

<i>Unité administrative responsable</i>	Bureau des solutions informatiques
<i>Degré d'avancement</i>	Mise en œuvre
<i>Priorité</i>	Élevée
<i>Date d'échéance</i>	Mise en œuvre et clôture demandée

19. Le FNUAP a mis en place un processus amélioré pour superviser les budgets et les dépenses des projets ERP. À partir de la réunion du comité de projet en septembre 2023, des rapports sur l'état d'avancement du budget sont présentés au comité de projet ERP tous les mois.

20. **Au paragraphe 54, le Comité recommande au FNUAP d'accélérer les actions visant à définir les modules développés sur Atlas en attente d'être inclus dans le projet Quantum pour la planification des ressources de l'entreprise.**

<i>Unité administrative responsable</i>	Bureau des solutions informatiques
<i>Degré d'avancement</i>	En cours
<i>Priorité</i>	Élevée
<i>Date d'échéance</i>	Décembre 2023

21. La direction du FNUAP tient à signaler que les travaux de transfert des modules du Global Programming System (système global de programmation) et du système de suivi des expéditions, qui ont commencé au début de l'année 2023, progressent bien et sont en bonne voie pour être mis en service comme prévu.

22. **Au paragraphe 62, le Comité recommande que le FNUAP, en coordination avec le PNUD, signe un mémorandum d'accord et un accord de niveau de service afin de définir clairement les règles d'engagement et les services fournis dans le cadre du projet Quantum pour la planification des ressources de l'entreprise.**

<i>Unité administrative responsable</i>	Bureau des solutions informatiques
<i>Degré d'avancement</i>	Mise en œuvre
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Mise en œuvre et clôture demandée

23. La direction du FNUAP souhaite signaler que le FNUAP a signé un nouveau protocole d'accord pour l'ERP Quantum le 7 mars 2023, suivi d'un accord de niveau de service plus détaillé le 14 avril 2023.

24. **Au paragraphe 68, le Comité recommande au FNUAP de veiller à ce que l'accès à toutes les ressources de TIC soit révoqué en temps utile pour les personnes ne faisant plus partie du personnel.**

<i>Unité administrative responsable</i>	Bureau des solutions informatiques
<i>Degré d'avancement</i>	Mise en œuvre
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Mise en œuvre et clôture demandée

25. Les agences partenaires de Quantum ont mis en œuvre le système Quantum Identity and Access Management (IDAM) pour gérer l'approvisionnement des utilisateurs dans le cadre de la mise en application de Quantum. Ce nouveau système a renforcé et automatisé les processus de révocation de l'accès des utilisateurs.

26. **Au paragraphe 75, le Comité recommande au FNUAP d'établir une procédure de plan de reprise après sinistre afin de définir clairement le champ d'application, les rapports et les responsabilités en matière d'exécution et de supervision des plans, du siège aux bureaux nationaux, sous-régionaux ou régionaux, afin de contrôler la mise en place et la réalisation des exercices de reprise après sinistre.**

<i>Unité administrative responsable</i>	Bureau des solutions informatiques
<i>Degré d'avancement</i>	Mise en œuvre
<i>Priorité</i>	Élevée
<i>Date d'échéance</i>	Mise en œuvre et clôture demandée

27. Le FNUAP a travaillé avec tous les bureaux de pays et a établi un répertoire central de tous les plans de reprise après sinistre.

B. Gestion de la chaîne d'approvisionnement

28. **Au paragraphe 90, le Comité recommande que le FNUAP élabore et publie une politique de gestion de la chaîne d'approvisionnement afin de mettre en œuvre une approche coordonnée de la chaîne d'approvisionnement et de la logistique au sein de l'organisation.**

<i>Unité administrative responsable</i>	Groupe de gestion de la chaîne d'approvisionnement
<i>Degré d'avancement</i>	En cours
<i>Priorité</i>	Élevée
<i>Date d'échéance</i>	Décembre 2024

29. La direction du FNUAP reconnaît et soutient la recommandation d'élaborer et de publier une politique de gestion de la chaîne d'approvisionnement afin de mettre en œuvre une approche coordonnée de la chaîne d'approvisionnement et de la logistique au sein de l'organisation. Une évaluation du mandat du groupe de gestion de la chaîne d'approvisionnement (SCMU) a été réalisée afin de s'assurer de sa pertinence, et les résultats ont été approuvés. La mise en œuvre de cette recommandation progresse comme prévu et la politique révisée devrait être publiée en 2024.

30. **Au paragraphe 91, le Comité recommande au FNUAP de procéder à une évaluation de l'exécution des fonctions prévues dans le mandat de l'unité de gestion de la chaîne d'approvisionnement afin de définir un calendrier de mise en œuvre et les responsabilités nécessaires à l'accomplissement du mandat de l'unité de gestion de la chaîne d'approvisionnement.**

<i>Unité administrative responsable</i>	Groupe de gestion de la chaîne d'approvisionnement
<i>Degré d'avancement</i>	Mise en œuvre
<i>Priorité</i>	Élevée
<i>Date d'échéance</i>	Mise en œuvre et clôture demandée

31. La direction du FNUAP apprécie la recommandation du Conseil et souhaite signaler que l'action suggérée a été mise en œuvre avec succès. Une évaluation complète du mandat du SCMU a été réalisée et approuvée par la suite, démontrant l'engagement du FNUAP à assurer la réalisation effective du mandat du SCMU.

32. **Au paragraphe 92, le Comité recommande que le FNUAP prenne les mesures nécessaires pour achever les activités initiales de mise en œuvre de l'unité de gestion de la chaîne d'approvisionnement.**

<i>Unité administrative responsable</i>	Groupe de gestion de la chaîne d'approvisionnement
<i>Degré d'avancement</i>	En cours
<i>Priorité</i>	Élevée
<i>Date d'échéance</i>	Décembre 2023

33. La direction du FNUAP approuve la recommandation et reconnaît que certains aspects des activités initiales de mise en œuvre du SCMU ont été affectés par des changements récents, notamment des examens de documents et des ajustements des rôles et responsabilités de l'équipe. Par conséquent, plusieurs activités décrites dans la documentation 2021 sont devenues obsolètes en raison de ces changements. Le SCMU s'emploie activement à réévaluer les activités de mise en œuvre initiales, à donner la priorité à celles qui restent pertinentes et à procéder aux révisions nécessaires.

34. **Au paragraphe 101, le Comité recommande au FNUAP de définir et d'approuver une stratégie de chaîne d'approvisionnement afin de doter l'organisation d'un système de chaîne d'approvisionnement holistique.**

<i>Unité administrative responsable</i>	Groupe de gestion de la chaîne d'approvisionnement
<i>Degré d'avancement</i>	En cours
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Juin 2024

35. La direction du FNUAP apprécie et soutient la recommandation de définir et d'approuver une stratégie globale de chaîne d'approvisionnement visant à établir un système de chaîne d'approvisionnement global pour l'organisation. Parallèlement, dans le cadre de la réorganisation structurelle en cours au sein du SCMU, une stratégie révisée du SCMU est en cours d'élaboration. Cette nouvelle stratégie est conçue pour englober une vision collective d'un SCMU résilient, réactif et opérationnel, qui s'aligne parfaitement sur les objectifs de développement durable, le mandat général du FNUAP et les attentes de la chaîne d'approvisionnement au sein de l'écosystème plus large de la santé sexuelle et reproductive. La stratégie définira explicitement des mesures de performance, fixera des objectifs et établira une approche systématique de l'évaluation, garantissant la clarté et la responsabilité dans les efforts de la chaîne d'approvisionnement.

36. **Au paragraphe 110, le Comité recommande au FNUAP de procéder à l'évaluation des risques du Groupe de gestion de la chaîne d'approvisionnement et des fonctions de la chaîne d'approvisionnement afin d'adopter une approche complète en matière de risques.**

<i>Unité administrative responsable</i>	Groupe de gestion de la chaîne d'approvisionnement
<i>Degré d'avancement</i>	En cours
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Juin 2024

37. La direction du FNUAP prend note de la recommandation de procéder à des évaluations des risques du groupe de gestion de la chaîne d'approvisionnement et des fonctions de la chaîne d'approvisionnement, et la soutient. En novembre, le SCMU participera à l'atelier régional sur la gestion des risques d'entreprise (ERM) pour les points focaux des bureaux de pays afin de rendre la nouvelle politique ERM opérationnelle et d'améliorer les pratiques au sein des départements du FNUAP.

38. **Au paragraphe 121, le Comité recommande que le groupe de gestion de la chaîne d'approvisionnement du FNUAP procède à une évaluation de ses besoins en personnel afin d'organiser efficacement les responsabilités pour remplir avec succès les fonctions définies dans le mandat.**

<i>Unité administrative responsable</i>	Groupe de gestion de la chaîne d'approvisionnement
<i>Degré d'avancement</i>	Mise en œuvre
<i>Priorité</i>	Élevée
<i>Date d'échéance</i>	Mise en œuvre et clôture demandée

39. La direction du FNUAP apprécie la recommandation du Comité et a le plaisir de confirmer que l'action suggérée a été mise en œuvre avec succès. Une évaluation complète des besoins en personnel du SCMU pour organiser efficacement les responsabilités afin de remplir avec succès les fonctions définies dans le mandat a été réalisée et approuvée par la suite.

40. **Au paragraphe 122, le Comité recommande que le groupe de gestion de la chaîne d'approvisionnement du FNUAP analyse les raisons du taux de rotation et prenne les mesures nécessaires pour y remédier.**

<i>Unité administrative responsable</i>	Groupe de gestion de la chaîne d'approvisionnement
<i>Degré d'avancement</i>	Mise en œuvre
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Mise en œuvre et clôture demandée

41. La direction du FNUAP apprécie la recommandation du Comité et a le plaisir de confirmer qu'une analyse approfondie du taux de rotation au sein du SCMU a été réalisée dans le cadre d'une évaluation globale. Les résultats de cette analyse ont permis d'élaborer une structure organisationnelle révisée qui tient compte des facteurs identifiés contribuant à la rotation du personnel.

42. **Au paragraphe 133, le comité recommande au FNUAP de veiller à ce que ses unités administratives procèdent à l'évaluation des fournisseurs lorsque la commande est clôturée.**

<i>Unité administrative responsable</i>	Groupe de gestion de la chaîne d'approvisionnement
<i>Degré d'avancement</i>	En cours
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Décembre 2024

43. La direction du FNUAP prend note de la recommandation et la soutient. Le SCMU collabore étroitement avec l'Information Technology Services Office (ITSO) afin d'explorer des approches innovantes pour améliorer ce processus. Le système ERP récemment déployé permet d'améliorer l'alignement des processus et offre des options supplémentaires pour intégrer de manière transparente les contrôles préventifs directement dans le système. Simultanément, avec la mise en œuvre prochaine de sa nouvelle structure organisationnelle, le SCMU bénéficiera d'un contrôle renforcé de cette fonction. Cette restructuration devrait fournir un cadre plus efficace pour la gestion et le suivi des processus concernés.

44. **Au paragraphe 134, le Comité recommande au FNUAP d'améliorer le contrôle des unités administratives en ce qui concerne la réalisation en temps voulu des évaluations des fournisseurs dans le cadre de l'application d'évaluation des fournisseurs définie par le Fonds pour la population.**

<i>Unité administrative responsable</i>	Groupe de gestion de la chaîne d'approvisionnement
<i>Degré d'avancement</i>	En cours
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Décembre 2024

45. La direction du FNUAP prend note de la recommandation et la soutient. Le SCMU collabore étroitement avec l'ITSO afin d'explorer des approches innovantes pour améliorer ce processus. Le système ERP récemment déployé permet d'améliorer l'alignement des processus et offre des options supplémentaires pour intégrer de manière transparente les contrôles préventifs directement dans le système. Simultanément, avec la mise en œuvre prochaine de sa nouvelle structure organisationnelle, le SCMU bénéficiera d'un contrôle renforcé de cette fonction. Cette restructuration devrait fournir un cadre plus efficace pour la gestion et le suivi des processus concernés.

46. **Au paragraphe 144, le Comité recommande que le bureau de pays du FNUAP au Yémen effectue les prévisions relatives aux produits de santé reproductive en tenant compte de la prévision idéale et en justifiant le recours à cette méthodologie.**

<i>Unité administrative responsable</i>	Bureau de pays au Yémen
<i>Degré d'avancement</i>	En cours
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Décembre 2023

47. Le FNUAP a travaillé au Yémen pour s'assurer que les prévisions sont préparées dans les zones contrôlées par les autorités de facto et le Gouvernement internationalement reconnu.

48. **Au paragraphe 145, le Comité recommande que le bureau de pays du FNUAP au Yémen intègre dans le plan d'approvisionnement des informations sur les prévisions relatives aux produits de santé reproductive, en indiquant s'ils font l'objet d'une estimation.**

<i>Unité administrative responsable</i>	Bureau de pays au Yémen
<i>Degré d'avancement</i>	En cours
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Décembre 2023

49. La prévision des produits de santé reproductive dans le plan d'approvisionnement sera techniquement finalisée par un comité utilisant les données sur les services et les données démographiques, comme mentionné dans la recommandation ci-dessus.

50. **Au paragraphe 152, le Comité recommande que le bureau de pays du FNUAP en Turquie identifie clairement la prestation de services de la gestion des biens fournie par le FNUAP aux partenaires de mise en œuvre, lorsque les activités et les indicateurs sont déterminés, ce qui permettrait d'en assurer le suivi.**

<i>Unité administrative responsable</i>	Bureau de pays en Turquie
<i>Degré d'avancement</i>	En cours
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Décembre 2023

51. La direction du FNUAP approuve les recommandations. Le bureau de pays du FNUAP en Turquie a formé une équipe de gestion de la chaîne d'approvisionnement dans le pays en février 2023 et a commencé à inclure des indicateurs de fournitures dans les plans de travail des partenaires d'exécution, ainsi que les types, les tailles et les valeurs des fournitures dans les activités des plans de travail des partenaires d'exécution. La date d'échéance pour l'achèvement de la mise en œuvre est la fin de l'année 2023.

52. **Au paragraphe 153, le Comité recommande au bureau de pays du FNUAP en Turquie de procéder à une normalisation des paramètres inclus dans ses rapports primaires et supplémentaires, afin de permettre le suivi des quantités et des montants établis dans les plans de travail signés entre les partenaires d'exécution et le bureau.**

<i>Unité administrative responsable</i>	Bureau de pays en Turquie
<i>Degré d'avancement</i>	En cours
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Mai 2024

53. L'équipe de gestion de la chaîne d'approvisionnement du bureau de pays du FNUAP en Turquie travaille sur un outil interne visant à relier les rapports du système d'information stratégique au plan d'approvisionnement, aux plans de travail des partenaires d'exécution, au suivi des expéditions, aux plans de distribution et aux rapports sur les stocks.

54. **Au paragraphe 154, le Comité recommande que le bureau de pays du FNUAP aux Philippines renforce le suivi du programme en ce qui concerne les fournitures à fournir par le FNUAP aux partenaires d'exécution, en établissant avec précision les indicateurs et les objectifs des activités figurant dans les plans de travail signés.**

<i>Unité administrative responsable</i>	Bureau de pays aux Philippines
<i>Degré d'avancement</i>	Mise en œuvre
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Mise en œuvre et clôture demandée

55. Le bureau de pays aux Philippines a amélioré son suivi des fournitures du FNUAP fournies aux partenaires d'exécution. Le bureau veille à ce que les indicateurs et les objectifs des plans de travail du FNUAP soient alignés sur ceux des plans de travail des partenaires d'exécution. Le personnel du bureau de pays chargé des achats et les points focaux des entrepôts recourent toujours leurs plans de travail avec ceux des partenaires d'exécution avant d'acheter et de distribuer les stocks. L'assistant logistique veille à ce que les bordereaux de livraison soient reçus en temps voulu pour être téléchargés dans le système de suivi des expéditions, avant d'être examinés chaque mois par le responsable des opérations internationales. Toute anomalie est rapidement traitée. Le bureau de pays procède à des vérifications physiques semestrielles des fournitures livrées aux partenaires d'exécution et vérifie également les fournitures à la livraison. L'équipe du programme du FNUAP, ainsi que le point focal logistique, mènent des entretiens avec les bénéficiaires après la distribution, afin de s'assurer que les partenaires d'exécution ont distribué les bons produits.

C. Comité consultatif de supervision

56. **Au paragraphe 169, le Comité recommande au FNUAP de garantir l'indépendance du Comité consultatif de supervision en actualisant son mandat, afin de se conformer aux normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne et aux meilleures pratiques.**

<i>Unité administrative responsable</i>	Direction générale du conseil d'administration
<i>Degré d'avancement</i>	Non acceptée
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Non applicable

57. La direction du FNUAP souligne que le Comité consultatif de supervision est un organe consultatif indépendant auprès du directeur exécutif du FNUAP, conformément à la politique de supervision du FNUAP approuvée par le Conseil d'administration. Il s'agit de la même pratique que celle en vigueur dans d'autres organisations des Nations Unies, où les organes consultatifs équivalents au Comité consultatif d'audit et d'évaluation (CCAÉ) font rapport à leurs chefs de secrétariat respectifs. Conformément à son mandat, le CCAÉ procède à des examens structurés et systématiques des pratiques de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne de l'organisation, notamment en ce qui concerne les fonctions de contrôle indépendant que sont l'audit et l'investigation, l'évaluation et l'éthique, afin d'aider le Directeur exécutif à assumer ses responsabilités en matière de contrôle. Le président du CCAÉ a un accès illimité au Conseil d'administration et à son président.

58. Chaque année, le CCAÉ soumet au Directeur exécutif un rapport indépendant sur ses travaux de l'année précédente. Ce rapport est transmis au Conseil d'administration avant sa session annuelle, en même temps que le rapport annuel du Bureau de l'audit et des investigations (OAI) sur les activités d'audit interne et d'investigation. Pour faciliter l'interaction avec le Conseil d'administration, le président du CCAÉ est disponible pour répondre aux questions ou aux demandes d'éclaircissement des États membres sur le rapport du CCAÉ lors des sessions informelles et formelles du Conseil d'administration.

59. Afin de renforcer les relations entre le CCAÉ et le Conseil d'administration, et en partie à la suite du rapport du Corps commun d'inspection sur les comités d'audit (JIU/REP/2019/6), le FNUAP a révisé le mandat du CCAÉ. Il a notamment inclus des dispositions permettant au CCAÉ de présenter son rapport lors de la session annuelle du Conseil d'administration, à la demande de ce dernier.

60. À cet égard, il convient de noter que le Conseil a décidé, lors de sa session annuelle de 2023, que le CCAÉ (et les organes équivalents du PNUD et de l'UNOPS) présenteront leur rapport annuel et leurs

principales considérations au Conseil d'administration lors de ses sessions annuelles. Il s'agit là d'un autre moyen de renforcer et de formaliser les liens entre la CCAE et le Conseil d'administration. Par ailleurs, le FNUAP a inclus dans son mandat révisé l'obligation pour son directeur exécutif d'organiser, sur une base annuelle, une réunion avec le président du CCAE et le président du Conseil d'administration afin d'examiner des questions d'intérêt commun.

61. Le mandat du CCAE établit également des garanties détaillées et explique clairement pourquoi les personnes nommées par la commission sont indépendantes.

62. Le FNUAP est conscient qu'il existe différentes approches pour garantir l'indépendance des comités d'audit. Toutefois, il maintient que la structure et le fonctionnement actuels du Comité consultatif de supervision du FNUAP, en tant qu'organe consultatif permettant à la directrice exécutive de s'acquitter de ses responsabilités en matière de surveillance, constituent une meilleure pratique, garantissant son indépendance. Ils sont, par ailleurs, extrêmement utiles pour renforcer la surveillance, la transparence et la gestion des risques au sein de l'organisation.

63. Si elle était mise en œuvre, cette recommandation priverait le directeur exécutif des conseils directs et de première main qui contribuent à améliorer la gouvernance globale et le contrôle du FNUAP, y compris par le Conseil d'administration, sur une base permanente. Cela ferait également double emploi avec la fonction et le rôle de l'actuel Comité consultatif de supervision, qui s'acquitte déjà de ses tâches avec toute l'indépendance requise.

64. Enfin, la direction est d'avis que toute modification ou recommandation de modification du Comité consultatif de supervision du FNUAP n'a de sens que dans le contexte des modifications apportées à tous les comités de ce type dans l'ensemble des Nations Unies, dont beaucoup ont le même type de rapports hiérarchiques que le Comité consultatif de supervision du FNUAP.

65. Au paragraphe 170, le Comité recommande au FNUAP de renforcer sa troisième ligne de défense en réexaminant et en actualisant les politiques de contrôle connexes afin de tenir compte de la nouvelle définition et du nouvel objectif du Comité consultatif de supervision.

<i>Unité administrative</i>	Direction générale du conseil d'administration
<i>Degré d'avancement</i>	Non acceptée
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Non applicable

66. La direction du FNUAP note que cette recommandation est liée à celle figurant au paragraphe 169. Comme indiqué dans cette réponse, la direction est d'avis que le Comité consultatif de supervision est un organe consultatif indépendant auprès du directeur exécutif du FNUAP, conformément à la politique de surveillance du FNUAP approuvée par le Conseil d'administration. Il s'agit de la même pratique que celle en vigueur dans d'autres organisations des Nations Unies, où les organes consultatifs équivalents au Comité consultatif d'audit et d'évaluation (CCAÉ) font rapport à leurs chefs de secrétariat respectifs. Ces organes ne sont pas décrits ni conçus comme des « comités d'audit » (c'est-à-dire des organes de gouvernance formels), mais comme des comités « consultatifs », créés pour aider les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies à s'acquitter efficacement de leurs responsabilités en matière de contrôle.

D. Bureau des services d'audit et d'investigation

67. Au paragraphe 184, le Comité recommande au FNUAP d'examiner et d'approuver une nouvelle version de la charte du Bureau de l'audit et des investigations qui garantisse le respect des normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne.

<i>Unité administrative responsable</i>	Bureau des services d'audit et d'investigation
<i>Degré d'avancement</i>	Mise en œuvre

<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Mise en œuvre et clôture demandée

68. Le Bureau de l'audit et des investigations (OAIS) a entamé l'examen et la rédaction d'une charte révisée de l'OAIS en mai 2022, avant l'audit du Comité des commissaires aux comptes. Dans le cadre de cet examen, l'OAIS a étudié les chartes de 17 fonds, programmes et agences spécialisées des Nations Unies afin d'identifier les bonnes pratiques qui ne sont pas reflétées dans sa charte existante et de les harmoniser, le cas échéant. La version finale de la nouvelle charte de l'OAIS présentée à la directrice exécutive pour approbation aborde les points suivants : a) les recommandations issues d'une assurance qualité externe de l'OAIS menée en 2021 ; b) les recommandations du Comité des commissaires aux comptes dans son audit des états financiers du FNUAP de 2022 ; c) les décisions du Conseil d'administration (2022/22) concernant le rapport sur l'auto-évaluation de l'indépendance de l'OAIS ; et d) les commentaires et suggestions de l'unité juridique du FNUAP, du Comité consultatif de supervision, du Bureau de l'évaluation et du Bureau de la directrice exécutive. La charte de l'OAIS révisée a été approuvée par la directrice exécutive le 1er août 2023 et a été communiquée au Conseil d'administration pour information avant sa deuxième session ordinaire en septembre 2023. La nouvelle charte a également été communiquée au Comité des commissaires aux comptes.

69. Au paragraphe 185, le Comité recommande au FNUAP de revoir et d'actualiser ses politiques en matière de budget et de ressources humaines afin de renforcer l'indépendance opérationnelle du Bureau des services d'audit interne et d'investigation.

<i>Unité administrative responsable</i>	Division des ressources humaines et Division des services de gestion
<i>Degré d'avancement</i>	Mise en œuvre
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Mise en œuvre et clôture demandée

70. Le FNUAP a mis en œuvre la recommandation relative aux politiques budgétaires et a actualisé sa politique de gestion des ressources, avec effet en octobre 2022, en clarifiant et en codifiant le traitement spécial des bureaux indépendants (Bureau des services d'audit et d'investigation et Bureau de l'évaluation) en termes d'allocations budgétaires et de gestion des ressources. La politique révisée précise au paragraphe 3 (f) iii et au paragraphe 32 le traitement de ces bureaux en termes d'allocations budgétaires. Après l'approbation du budget institutionnel par le Conseil d'administration, ces bureaux ne peuvent pas voir leurs allocations réduites, peuvent librement redistribuer les fonds entre les lignes budgétaires et peuvent demander le report de fonds inutilisés d'une année à l'autre, sous réserve de la disponibilité et de l'approbation des fonds.

71. La direction du FNUAP met continuellement à jour le cadre de sa politique de ressources humaines pour s'assurer qu'il correspond aux besoins de l'organisation et qu'il intègre les meilleures pratiques et les évolutions en matière de gestion des ressources humaines. Tout au long de ce processus, l'organisation reste déterminée à préserver l'indépendance et l'impartialité des unités essentielles, telles que l'OAIS, le Bureau de la déontologie et le Bureau de l'évaluation. Chaque fois que des préoccupations concernant des dispositions spécifiques de la politique des ressources humaines sont portées à l'attention de l'organisation, elles sont examinées et résolues de manière réfléchie. Les mesures suivantes sont déjà en vigueur :

(a) Les chefs de division bénéficient d'une délégation de pouvoir pour le recrutement d'agents locaux, comme spécifié dans le document de délégation de pouvoir publié le 1er septembre 2022 (version 1.2, approuvée en août 2023) ;

(b) La politique relative aux consultants individuels autorise les chefs de division et les chefs de bureau du siège, ainsi que les chefs des bureaux régionaux, sous-régionaux et nationaux, à engager des consultants individuels (voir le paragraphe 2a).

72. Au paragraphe 186, le Comité recommande au FNUAP de mettre en place un mécanisme permettant au personnel du Bureau des services d'audit interne et d'investigation de déclarer tout conflit d'intérêts potentiel pour chaque mission.

<i>Unité administrative responsable</i>	Bureau des services d'audit et d'investigation
<i>Degré d'avancement</i>	Mise en œuvre
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Mise en œuvre et clôture demandée

73. L'OAIS a entièrement mis en œuvre cette recommandation par la publication en juin 2023 de la directive de l'OAIS n°2023-002 par le directeur. Des copies de la directive ont été communiquées au Comité des commissaires aux comptes et à la direction du FNUAP pour qu'ils en prennent note. La directive est entrée en vigueur immédiatement et tous les membres du personnel de l'OAIS sont maintenant pleinement en conformité, ayant terminé leurs déclarations pour 2023. La directive doit être respectée chaque année de manière permanente.

74. Au paragraphe 200, le comité recommande que le FNUAP examine et approuve une nouvelle version des manuels pour la réalisation des activités d'audit et d'investigation internes.

<i>Unité administrative responsable</i>	Bureau des services d'audit et d'investigation
<i>Degré d'avancement</i>	En cours
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Décembre 2023

75. La recommandation est déjà en cours de mise en œuvre. L'OAIS met en place des procédures opérationnelles normalisées afin de fournir des conseils et des modèles qui contribueront à rationaliser ses procédures d'audit et d'investigation. Ils serviront de base à la mise à jour des manuels existants (manuel d'audit interne et manuel de travail sur les cas d'investigation). La révision des manuels sera entreprise au quatrième trimestre 2023. La date d'échéance de la mise en œuvre est décembre 2023.

76. Au paragraphe 201, le Comité recommande au FNUAP de procéder à une analyse complète des causes profondes des retards importants et de mettre au point un mécanisme permettant d'examiner périodiquement le niveau de conformité, dans le but de respecter les délais des rapports d'audit et des investigations.

<i>Unité administrative responsable</i>	Bureau des services d'audit et d'investigation
<i>Degré d'avancement</i>	En cours
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Décembre 2023

77. L'OAIS a déjà mis en place des mécanismes permettant de revoir périodiquement les délais de publication des rapports d'audit et d'investigation. Avec la mise en place d'une nouvelle unité chargée de l'assurance qualité, des politiques et des rapports à la fin de l'année 2022, la direction de l'OAIS supervise désormais activement les différentes phases des missions d'audit au moyen d'un calendrier détaillé et d'un outil de suivi. La direction de l'audit interne exploite déjà les avantages des mécanismes de suivi, et des rapports récents ont été finalisés dans des délais considérablement réduits.

78. Le service d'investigation est en bonne voie pour atteindre son objectif global de 150 dossiers clôturés, comme indiqué dans son plan de travail annuel, un chiffre qui contribuera à réduire l'arriéré des investigations tout en garantissant que les nouvelles affaires sont traitées rapidement. Il convient toutefois de noter qu'il est peu probable que les problèmes hérités du passé, tels que les postes vacants, la nature du travail d'investigation (réactif et nécessitant une redéfinition régulière des priorités, une réaffectation des ressources humaines et autres, et une prise de décision rapide sur les cas), les ressources humaines limitées, entre autres, qui ont eu une incidence sur la rapidité des investigations, soient entièrement résolus en l'espace d'un an. Il convient notamment de tenir compte de la nature en constante évolution du travail de

l'OAIS, y compris le fait que le nombre de plaintes reçues et l'émergence de nouvelles situations humanitaires ne peuvent pas être prédits.

79. L'OAIS suit en permanence les initiatives qu'il a mises en place, en vue de redéfinir les priorités en matière de ressources et d'intégrer les enseignements tirés de l'expérience pour limiter tout retard dans les dossiers de déclaration ou d'investigation, et fournira une analyse des délais de déclaration d'audit et d'investigation pour clore la recommandation au plus tard le 31 décembre 2023.

80. Au paragraphe 202, le Comité recommande au FNUAP de définir un délai raisonnable pour mener à bien les investigations.

<i>Unité administrative responsable</i>	Bureau des services d'audit et d'investigation
<i>Degré d'avancement</i>	Mise en œuvre
<i>Priorité</i>	Élevée
<i>Date d'échéance</i>	Mise en œuvre et clôture demandée

81. En 2023, l'OAIS a élaboré et appliqué des critères spécifiques de clôture des dossiers à son arriéré et à l'ensemble de sa charge de travail. L'OAIS a également défini son processus d'admission et d'orientation des dossiers, ce qui a contribué à une augmentation significative du nombre de dossiers clôturés par rapport à la même période de l'année 2022. À l'heure actuelle, l'OAIS a clos 100 % de dossiers de plus qu'en 2022 à la même époque. Cela a permis à l'OAIS de réduire le nombre de dossiers en cours et de mieux définir des délais raisonnables pour l'achèvement des investigations.

E. Objectifs de développement durable

82. Au paragraphe 213, le Comité recommande au FNUAP de renforcer l'intégration de l'impact des objectifs de développement durable dans la mise en œuvre du programme, y compris les activités, les indicateurs et les données de référence.

<i>Unité administrative responsable</i>	Division des politiques et stratégies
<i>Degré d'avancement</i>	En cours
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Juin 2024

83. Les objectifs de développement durable constituent les résultats primordiaux auxquels le plan stratégique du FNUAP vise à contribuer. Le plan stratégique contribue à la réalisation des 17 objectifs de développement durable, mais plus directement aux objectifs 3, 5, 10, 13, 16 et 17. Il contribue en fin de compte à l'objectif 1, à savoir mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde. Ainsi, par défaut, tous les travaux du plan stratégique du FNUAP sont conçus pour contribuer à la réalisation de l'objectif. Les exigences de la phase suivante du projet ERP (Quantum Plus) comprennent la mise en place d'un mécanisme de suivi de la contribution du FNUAP aux objectifs de développement durable, ce qui permettra au FNUAP de renforcer l'intégration de leur impact dans la mise en œuvre du programme, y compris les activités, les indicateurs et les données de référence. Le prochain système de planification des résultats et des ressources du FNUAP, qui devrait être lancé pour la planification de 2024, comprendra une rubrique sur les objectifs de développement durable. La rubrique relie un objectif aux résultats et aux activités du programme, ainsi qu'aux niveaux de référence et aux objectifs correspondants.

84. Au paragraphe 214, le Comité recommande au FNUAP de mettre en œuvre un mécanisme de suivi de l'adoption de l'objectif de développement durable engagé au niveau mondial et dans toutes les régions afin d'améliorer la transparence et la responsabilité et de détecter les lacunes à combler.

<i>Unité administrative responsable</i>	Division des politiques et stratégies
<i>Degré d'avancement</i>	En cours

<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Juin 2024

85. Le futur système de planification des résultats et des ressources du FNUAP devra notamment prévoir un mécanisme de suivi de la contribution du FNUAP aux objectifs de développement durable. Le prochain système de planification des résultats et des ressources du FNUAP, qui devrait être lancé pour la planification de 2024, comprendra une rubrique sur les objectifs de développement durable, qui permettra de suivre les contributions du FNUAP à l'échelle mondiale et régionale.

F. Gestion des ressources humaines

86. Au paragraphe 225, le Comité recommande que le bureau de pays du FNUAP en Turquie veille à ce que le personnel sous contrat de service ne soit recruté que dans les conditions énoncées dans les lignes directrices, qui s'appliquent à l'entité et garantissent qu'aucune fonction essentielle ne figure dans la liste des activités à réaliser.

<i>Unité administrative responsable</i>	Bureau de pays en Turquie
<i>Degré d'avancement</i>	En cours.
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Juin 2024

87. La direction du FNUAP approuve les recommandations. Le FNUAP travaille à l'introduction d'une nouvelle modalité de contrat qui remplacera la modalité actuelle de contrat de service. La nouvelle modalité contractuelle permettra au bureau de pays de continuer à engager du personnel recruté localement pour les fonctions d'appui, tandis que les fonctions de gestion seront uniquement assurées par le personnel du FNUAP.

88. Au paragraphe 226, le Comité recommande que le bureau de pays du FNUAP en Turquie établisse un plan visant à éviter le recours prolongé et inapproprié à du personnel non fonctionnaire actuellement sous contrat.

<i>Unité administrative responsable</i>	Bureau de pays en Turquie
<i>Degré d'avancement</i>	En cours
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Juin 2024

89. La mise en œuvre de la réorganisation approuvée est en cours. Le FNUAP travaille à l'introduction d'une nouvelle modalité de contrat qui remplacera la modalité actuelle de contrat de service.

G. Gestion du programme

90. Au paragraphe 238, le Comité recommande que le Bureau des solutions informatiques se coordonne avec le bureau de pays en Turquie afin d'évaluer le système local de collecte de données pour identifier les risques, les services de soutien, la stabilité, l'efficacité et l'impact sur la performance du système interne après son lancement.

<i>Unité administrative responsable</i>	Bureau de pays en Turquie et bureau des solutions informatiques
<i>Degré d'avancement</i>	En cours
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Mars 2024

91. La direction du FNUAP approuve les recommandations. Le bureau de pays du FNUAP en Turquie a entamé le processus d'évaluation du fournisseur choisi en collaboration avec l'ITSO afin d'identifier les risques, les services de soutien, la stabilité, l'efficacité et l'impact sur la performance du système interne, conformément aux politiques en vigueur. En consultation avec le bureau de pays en Turquie et d'autres unités opérationnelles du siège du FNUAP, l'ITSO a commencé à étudier la possibilité d'évaluer et d'utiliser

un système de gestion des données des partenaires d'exécution au sein de l'organisation, afin de disposer d'une collecte de données et d'un rapport en temps réel efficaces concernant les bénéficiaires et la prestation de services.

92. Au paragraphe 239, le Comité recommande au FNUAP de formaliser une clause de gestion confidentielle des bénéficiaires dans les accords signés avec ses partenaires d'exécution.

<i>Unité administrative responsable</i>	Division des politiques et stratégies et Unité juridique
<i>Degré d'avancement</i>	Mise en œuvre
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Mise en œuvre et clôture demandée

93. La direction du FNUAP a déjà mis en œuvre cette recommandation. La clause 21.3 des conditions générales du FNUAP pour les accords avec les partenaires d'exécution prévoit déjà que toutes les données compilées ou reçues par le partenaire d'exécution dans le cadre de l'accord (y compris les données sur les bénéficiaires) sont la propriété du FNUAP, qu'elles sont mises à la disposition du FNUAP à des fins d'utilisation ou d'inspection à des moments raisonnables et dans des lieux appropriés, qu'elles sont traitées de manière confidentielle et qu'elles ne sont remises qu'aux fonctionnaires autorisés du FNUAP à l'achèvement des travaux dans le cadre de l'accord. Ainsi, les partenaires d'exécution sont déjà contractuellement tenus de garantir la confidentialité des données relatives aux bénéficiaires, et tout manquement à cette obligation pourrait engager la responsabilité du partenaire d'exécution en cas de rupture de contrat. (Les conditions générales du FNUAP pour les accords avec les partenaires d'exécution sont disponibles à l'adresse suivante : www.unfpa.org/IP).

94. Nonobstant ce qui précède, le Comité des commissaires aux comptes souhaitera peut-être noter que le FNUAP s'est engagé dans un processus de révision de tous les formulaires juridiques et de toutes les conditions générales du FNUAP, des conditions de service et des conditions générales de contrat, afin de les aligner sur les exigences contenues dans la politique de protection des données du FNUAP. En conséquence, le FNUAP peut décider de réviser la clause susmentionnée des conditions générales du FNUAP pour les accords avec les partenaires d'exécution si cela est jugé nécessaire ou utile au cours de l'examen.

95. Au paragraphe 240, le Comité recommande au FNUAP de prendre des mesures d'atténuation concernant les modalités d'accès à ses informations dans le système local de collecte de données lorsqu'une adresse électronique non institutionnelle est utilisée.

<i>Unité administrative responsable</i>	Bureau des solutions informatiques et Unité juridique
<i>Degré d'avancement</i>	En cours
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Mai 2024

96. La direction du FNUAP accepte les recommandations et entreprendra une évaluation et une atténuation des risques liés aux applications des TIC locales dans le cadre de l'opérationnalisation de la composante de TIC de la nouvelle politique de gestion des risques d'entreprise d'ici le deuxième trimestre 2024.

97. Au paragraphe 241, le Comité recommande au FNUAP d'évaluer l'utilisation d'un système de gestion des partenaires d'exécution au sein de l'organisation, afin de disposer d'une collecte de données et d'un rapport en temps réel efficaces concernant la prestation de services par les bénéficiaires.

<i>Unité administrative responsable</i>	Division des politiques et stratégies et Bureau des solutions informatiques
<i>Degré d'avancement</i>	En cours
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Mai 2024

98. La direction du FNUAP évaluera l'utilisation d'un système de gestion des partenaires d'exécution, conformément à la recommandation et à la date d'échéance fixée.

IV. État d'avancement des recommandations des exercices précédents

99. Dans l'annexe 1 de son rapport pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, le Comité des commissaires aux comptes a fourni un résumé de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations des exercices financiers précédents. Des informations sont fournies ci-dessous sur les neuf recommandations considérées par le Comité des commissaires aux comptes comme étant « en cours de mise en œuvre ». Les informations figurant dans le tableau 3 ci-dessous suivent l'ordre dans lequel les recommandations sont présentées à l'annexe 1.

Tableau 3. État d'avancement des recommandations en suspens des années précédentes

<i>Domaines thématiques du rapport du Comité des commissaires aux comptes</i>	<i>Total</i>	<i>Clôture demandée</i>	<i>En cours d'application</i>
Gestion des déplacements	1	-	1
Gestion des partenaires d'exécution	2	1	1
Gestion de l'inventaire	4	1	3
Gestion du programme	1	1	-
Gestion de l'assurance du dernier kilomètre	1	-	1
Total	9	3	6
<i>Pourcentage</i>	<i>100 %</i>	<i>33 %</i>	<i>66 %</i>

Rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

100. **Au paragraphe 165, le Comité recommande que les bureaux de pays du FNUAP en Mozambique, au Myanmar et en Éthiopie renforcent et intègrent des outils systémiques dont le but principal est d'améliorer le système d'information dans le processus de gestion des déplacements, afin d'accroître son efficacité et son efficience.**

<i>Unité administrative responsable</i>	Division des services de gestion
<i>Degré d'avancement</i>	En cours
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	T2/2022
<i>Date d'échéance révisée</i>	Décembre 2024

101. Dans le cadre de la transition vers le nouvel ERP (Quantum), un nouveau module des déplacements a été développé sur la plateforme UNall (ServiceNow) du PNUD et est actuellement utilisé au siège du FNUAP. Le module sera déployé par phases tout au long de l'année 2024, l'achèvement étant prévu pour le quatrième trimestre 2024.

Rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

102. **Au paragraphe 42, le Comité recommande en outre au FNUAP d'intégrer des contrôles automatiques dans le nouveau système de planification des ressources de l'entreprise, dans le but de déterminer les partenaires d'exécution soumis à des activités d'assurance obligatoires en temps voulu et de manière précise.**

<i>Unité administrative responsable</i>	Division des services de gestion
<i>Degré d'avancement</i>	Mise en œuvre
<i>Priorité</i>	Élevée
<i>Date d'échéance initiale</i>	T1/2023
<i>Date d'échéance révisée</i>	Mise en œuvre et clôture demandée

103. La direction du FNUAP approuve le contrôle proposé et l'a mis en œuvre dans le système actuel de gestion des partenaires. La gestion des partenaires n'entre pas dans le champ d'application du nouveau système ERP.

104. Au paragraphe 88, le Comité recommande au FNUAP d'améliorer son processus de suivi des fournitures au niveau de la gouvernance régionale et nationale, afin de détecter les unités administratives qui ont besoin d'aide pour tenir à jour des informations exactes sur les fournitures de l'entité et la livraison des stocks aux partenaires d'exécution.

<i>Unité administrative responsable</i>	Groupe de gestion de la chaîne d'approvisionnement
<i>Degré d'avancement</i>	En cours
<i>Priorité</i>	Élevée
<i>Date d'échéance initiale</i>	T2/2022
<i>Date d'échéance révisée</i>	Juin 2024

105. La direction du FNUAP approuve la recommandation et une approche progressive basée sur les priorités sera mise en œuvre en 2024. Cette approche impliquera l'embauche de logisticiens ayant des fonctions de risque et de supervision, qui seront stationnés dans différents bureaux régionaux.

106. Outre le travail effectué par les logisticiens, les spécialistes régionaux de la gestion de la chaîne d'approvisionnement collaboreront étroitement avec l'équipe chargée de l'assurance du dernier kilomètre et du renforcement de la chaîne d'approvisionnement au sein du SCMU, ainsi qu'avec l'équipe de gestion de l'inventaire du bureau de pays, afin d'identifier et de combler les lacunes de la chaîne d'approvisionnement dans les pays. Cela englobe des tâches allant de la quantification et de la planification à la livraison du dernier kilomètre.

107. Le processus d'assurance du dernier kilomètre, qui a été remanié, est désormais pleinement opérationnel et est en cours de déploiement dans 75 pays, y compris tous les pays fournisseurs du FNUAP. Le processus d'assurance du dernier kilomètre, ainsi que les efforts de collaboration entre les spécialistes régionaux de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et les équipes techniques du SCMU, en particulier l'équipe de gestion de l'inventaire du bureau de pays, sont essentiels pour améliorer la capacité des bureaux locaux à gérer les fournitures jusqu'à ce qu'elles soient transférées aux partenaires d'exécution. Ces initiatives créeront des conditions favorables à l'amélioration du processus de supervision de l'approvisionnement de l'organisation.

108. Au paragraphe 89, le Comité recommande également au FNUAP d'intégrer des contrôles préventifs relatifs aux informations sur les stocks dans le nouveau système de planification des ressources institutionnelles, afin de fournir des alertes précoces à chaque étape du processus d'approvisionnement.

<i>Unité administrative responsable</i>	Groupe de gestion de la chaîne d'approvisionnement
<i>Degré d'avancement</i>	En cours
<i>Priorité</i>	Élevée
<i>Date d'échéance</i>	Décembre 2024

109. Le calendrier de mise en œuvre du module de commerce et de transport a été fixé à 2024 par l'ITSO et le SCMU. Ce module est conçu pour fournir des alertes précoces pour les étapes logistiques critiques du processus d'approvisionnement. Avec l'introduction de la nouvelle solution d'inventaire, le FNUAP examinera les points d'intégration entre le module de commande et de transport d'Oracle et la future solution

de gestion de l'inventaire des bureaux de pays (qui sera conçue dans Quantum Plus). Cette intégration vise à garantir que les étapes logistiques clés sont mises à jour dans le module de gestion de l'inventaire du bureau de pays.

Rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

110. Au paragraphe 78, le Comité recommande au FNUAP de renforcer le plan des activités d'assurance et de mettre en place des contrôles préventifs dans son processus de formulation de l'évaluation des partenaires d'exécution.

<i>Unité administrative responsable</i>	Division des services de gestion
<i>Degré d'avancement</i>	En cours
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Décembre 2024

111. La direction du FNUAP approuve cette recommandation et élabore actuellement un nouveau système d'assurance des partenaires d'exécution, avec des contrôles préventifs supplémentaires pour les évaluations, d'ici au 31 décembre 2024. Dans l'intervalle, le risque est minimisé par l'utilisation de contrôles de détection au moyen d'un examen complet des rapports de micro-évaluation active, effectué périodiquement pour garantir l'exactitude et la cohérence avec les données saisies dans le système.

112. Au paragraphe 103, le Comité recommande au Bureau de pays du FNUAP au Liban et au Bureau de pays de la République démocratique du Congo de veiller à ce que des examens soient effectués en temps voulu par l'administrateur de programme avant l'approbation du rapport d'avancement du plan de travail et du formulaire d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses correspondant, afin de préserver les ressources utilisées par le partenaire d'exécution.

<i>Unité administrative responsable</i>	Bureau de pays au Liban et Bureau de pays de la République démocratique du Congo
<i>Degré d'avancement</i>	Mise en œuvre
<i>Priorité</i>	Élevée
<i>Date d'échéance</i>	Mise en œuvre et clôture demandée

113. Le bureau de pays du FNUAP en République démocratique du Congo a développé un outil de suivi trimestriel du plan de travail annuel, du rapport d'avancement du plan de travail, de l'autorisation de financement et du formulaire de certificat de dépenses. Une note de service a été envoyée à l'ensemble du personnel pour souligner la nécessité de respecter la gestion et le suivi du plan de travail annuel. La réunion hebdomadaire de l'unité d'exécution du bureau de pays examine également les délais de soumission de ces documents.

114. Le bureau du Liban a déjà mis en œuvre cette recommandation en développant une base de données du cadre de contrôle interne.

115. Au paragraphe 157, le Comité recommande aux bureaux de pays du FNUAP au Liban et en Colombie de veiller à ce que la livraison des marchandises aux partenaires d'exécution soit liée au plan de distribution.

<i>Unité administrative responsable</i>	Bureau de pays au Liban et Bureau de pays en Colombie
<i>Degré d'avancement</i>	Mise en œuvre
<i>Priorité</i>	Élevée
<i>Date d'échéance</i>	Mise en œuvre et clôture demandée

116. Les bureaux de pays au Liban et en Colombie ont veillé à ce qu'un plan de distribution soit établi au début des plans de travail. Le plan de distribution doit être mis à jour dès qu'une situation d'urgence

humanitaire inattendue se présente. Les bureaux de pays s'engagent à mettre fréquemment à jour leurs plans de distribution afin que les données entre le système de programmation global et l'inventaire soient aussi précises que possible, en particulier dans une situation d'urgence humanitaire.

117. Au paragraphe 176, le Comité recommande que le bureau de pays du FNUAP en Colombie collabore étroitement avec le siège afin d'intégrer la catégorisation du type de document de livraison (accords de distribution des fournitures du programme, distribution directe et bordereaux de livraison) dans le nouveau système de planification des ressources institutionnelles.

<i>Unité administrative responsable</i>	Groupe de gestion de la chaîne d'approvisionnement
<i>Degré d'avancement</i>	En cours
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Mai 2024

118. L'automatisation des accords de distribution des fournitures du programme et des documents de remise des bordereaux de livraison sera déployée, dans le cadre du système provisoire de gestion de l'inventaire des bureaux de pays dans Quantum Plus, d'ici mai 2024.

119. Au paragraphe 186, le Comité recommande que le bureau de pays du FNUAP en République démocratique du Congo renforce la préparation et l'examen des différents rapports intervenant dans les composantes du processus d'assurance du dernier kilomètre.

<i>Unité administrative responsable</i>	Groupe de gestion de la chaîne d'approvisionnement
<i>Degré d'avancement</i>	En cours
<i>Priorité</i>	Moyenne
<i>Date d'échéance</i>	Juin 2024

120. La direction du FNUAP a examiné en détail les différents rapports associés à la composante du processus du dernier kilomètre et à la structure de l'équipe qui soutient ce processus. Tous les aspects ont été méticuleusement révisés et progressent maintenant sans heurts. Compte tenu du caractère annuel de ce processus en cours, sa finalisation est prévue pour le deuxième trimestre 2024.

V. Impact des recommandations mises en œuvre

121. Le FNUAP a toujours maintenu un taux de mise en œuvre élevé, réduisant avec succès le nombre de recommandations en suspens. Si l'on examine les domaines thématiques connexes, il est évident que la plupart des recommandations mises en œuvre ont apporté des améliorations substantielles aux systèmes et pratiques organisationnels du FNUAP, en particulier dans les trois principaux domaines thématiques suivants : a) les technologies de l'information et de la communication ; b) la gestion de la chaîne d'approvisionnement ; et c) le Bureau des services d'audit et d'investigation (OAIS). Ces réalisations soulignent l'engagement de l'organisation en faveur de l'excellence et représentent des avancées significatives dans le renforcement de l'efficacité opérationnelle du FNUAP. La direction se réjouit de poursuivre sur cette lancée et de continuer à faire progresser les objectifs collectifs.

122. En 2023, le FNUAP a mis en œuvre avec succès les recommandations relatives aux technologies de l'information et de la communication, ce qui a eu un impact positif significatif. La formalisation et la mise à jour de la documentation du projet ERP ont non seulement renforcé la gouvernance et la responsabilité du projet, mais ont également favorisé une culture de méticulosité et de transparence au sein de l'organisation. La mise en place d'un cadre global pour le suivi et la gestion des projets de TIC garantit une approche stratégique avec des calendriers clairs et des évaluations des risques, contribuant ainsi à une culture de l'efficacité et de la planification stratégique. Les mesures proactives du FNUAP - contrôle des dépenses du projet, accélération des actions de développement de modules, signature d'accords avec le PNUD, révocation de l'accès des personnes ne faisant plus partie du personnel et établissement d'une procédure de plan de reprise après sinistre - reflètent collectivement un engagement en faveur de l'efficacité, de la transparence et de la sécurité dans la gestion des projets de TIC. Ces initiatives ne renforcent pas

seulement les aspects technologiques du FNUAP, mais contribuent également à une culture organisationnelle plus large qui valorise l'innovation, la collaboration et l'adaptabilité. Le FNUAP est ainsi en mesure de poursuivre avec succès ses activités axées sur la technologie, tout en favorisant une culture de l'excellence dans l'ensemble de l'organisation.

123. De même, le FNUAP a fait des progrès considérables dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement. La mise en œuvre réussie de la réévaluation du mandat du SCMU démontre son engagement malgré quelques difficultés, les révisions devant être achevées d'ici la fin du mois de décembre 2023. Une stratégie de la chaîne d'approvisionnement, prévue pour juin 2024, s'inscrit dans le réalignement structurel du SCMU, en mettant l'accent sur une approche résiliente et réactive, avec des mesures de performance et une responsabilité explicites. Des évaluations complètes des besoins en personnel ont déjà été réalisées, et les facteurs de rotation ont été pris en compte par le biais d'une restructuration organisationnelle. La collaboration avec l'ITSO et le déploiement imminent du système ERP témoignent de l'engagement du FNUAP à améliorer l'évaluation et le contrôle des fournisseurs. Les initiatives nationales au Yémen, en Turquie et aux Philippines progressent et se concentrent respectivement sur les prévisions, la normalisation des paramètres et le renforcement du suivi des programmes. Culturellement, ces initiatives signifient une évolution vers une approche plus proactive et collaborative au sein du FNUAP, favorisant l'amélioration continue et l'adaptabilité en réponse à des circonstances changeantes. L'accent mis sur la vision collective et l'alignement stratégique reflète l'engagement de l'organisation à atteindre ses objectifs et mandats généraux.

124. Les recommandations d'audit mises en œuvre pour l'OAIS ont eu un impact transformateur sur les pratiques d'audit et d'investigation internes du FNUAP. Il s'agit notamment de l'approbation d'une charte de l'OAIS révisée, qui s'aligne sur les normes internationales, de la mise à jour des politiques garantissant l'indépendance opérationnelle et de la mise en place de mécanismes permettant au personnel de déclarer les conflits d'intérêts. Les améliorations constantes des procédures d'audit et d'investigation, ainsi que l'accent mis sur la rapidité et l'efficacité, soulignent l'approche proactive du FNUAP en matière d'amélioration continue. En outre, l'organisation a réussi à définir des délais raisonnables pour mener à bien les investigations, ce qui s'est traduit par une augmentation remarquable de 100 % des dossiers clôturés et une réduction notable du nombre total de dossiers, témoignant d'un changement culturel important en faveur de l'excellence, de la transparence et de la responsabilité. En résumé, la mise en œuvre de ces recommandations témoigne d'un engagement encore plus fort au sein du FNUAP en faveur des normes internationales, de l'indépendance opérationnelle, de la transparence et de l'amélioration continue des pratiques d'audit et d'investigation. L'approche globale et collaborative de ces changements témoigne d'un engagement en faveur de l'excellence et souligne la volonté du FNUAP de respecter les normes les plus strictes en matière d'indépendance, d'intégrité et de responsabilité dans ses services d'audit interne et d'investigation.

VI. Conclusion

125. La direction du FNUAP se félicite du rapport du Comité des commissaires aux comptes concernant les états financiers du FNUAP pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, et de sa conclusion générale selon laquelle l'organisation a clôturé l'année 2022 en bonne santé financière grâce à ses pratiques de gestion financière saines, notamment les processus et les contrôles conçus pour maintenir ses dépenses dans les limites des ressources financières disponibles. Le FNUAP continue d'accorder la plus haute priorité à l'obtention d'opinions d'audit sans réserve et à la résolution des préoccupations du Comité des commissaires aux comptes. Il est déterminé à s'attaquer aux domaines d'amélioration identifiés dans le rapport et continuera à renforcer et à élargir la portée de ces initiatives.